

LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GÉNIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS

JURISPRUDENCE

Dans un compte de mitoyenneté, faut-il comprendre les honoraires de l'architecte du propriétaire constructeur du mur ?

Tout le monde sait qu'aux termes de l'article 661 du Code civil tout propriétaire joignant un mur a la faculté de le rendre mitoyen en remboursant au maître du mur la moitié de sa valeur et la moitié de la valeur du sol sur lequel le mur est bâti.

L'acquisition de la mitoyenneté est donc de droit pour le propriétaire voisin, moyennant le paiement de la moitié de la valeur du mur et du sol. Or, que faut-il entendre par valeur du mur ? Ne semble-t-il pas que cette valeur doit comprendre tout ce que le maître a dépensé pour le faire construire et, par suite, les honoraires de l'architecte ? S'il en était autrement, l'acquéreur de la mitoyenneté ne paierait pas la moitié de ce qu'a coûté le mur et ferait un bénéfice que rien ne semble justifier.

La jurisprudence en a décidé autrement et a interprété strictement le mot de valeur ; il faut se placer au jour de l'acquisition, et déterminer la valeur du mur à ce moment. D'après la jurisprudence et bon nombre d'auteurs, dans l'article 661, valeur n'est pas synonyme de dépense.

C'est ce qu'a décidé notamment un jugement du Tribunal civil de la Seine, le 23 décembre 1873 ; depuis, les tribunaux n'ont pas eu, à notre connaissance, à se prononcer sur cette question qui est d'une nature un peu particulière.

Lorsque plusieurs entrepreneurs travaillent à la même entreprise, au même travail public et que des difficultés s'élèvent entre eux, notamment à raison d'un préjudice causé aux uns par la faute des autres, quelle est la juridiction compétente ? Est-ce la juridiction administrative ? Est-ce un tribunal judiciaire ?

Le Conseil d'Etat, dans un arrêt du 7 août 1896, a décidé qu'un pareil litige n'était pas de la compétence des juridictions administratives, mais bien de la compétence des tribunaux judiciaires.

En effet ces réclamations ne sont pas comprises par l'article 4 de la loi du 28 pluviôse an VIII, parmi celles qui doivent être soumises au Conseil de préfecture ; la loi de l'an VIII ne parle que des contestations entre les entrepreneurs et l'Administration, et des contestations soulevées par les particuliers à raison des travaux publics. Les contestations entre entrepreneurs ressortissent dès lors aux tribunaux judiciaires (Justice de paix, Tribunal civil, etc.).

QUAK HENRY, *avocat*.

CHRONIQUE MENSUELLE

Sus aux hippomobiles ! — Un confrère peu endurant. — Les accumobiles et les fiacres. — Les accumulateurs plomb-plomb et ceux à oxydes rapportés. — Quelques chiffres. — Les bienfaits de l'accumobilisme.

La mécanique et l'électricité font aujourd'hui une guerre d'extermination aux moteurs animés et le cri de ralliement dans le monde industriel semble être celui-ci : Sus aux hippomobiles !

D'abord, c'est aux omnibus et tramways trainés par des chevaux que l'on s'en prend, et, pour remplacer ces moyens de loco-

motion, dits rapides, par suprême ironie sans doute, on s'adresse aux forces motrices de la vapeur, de l'air comprimé et de l'électricité.

Nous avons déjà signalé à l'admiration des générations futures ce progrès fantasmagorique qui a consisté à sillonner les rues de nos villes par des voies ferrées destinées à réduire l'effort de traction d'une part, tandis que, d'autre part, on y faisait circuler des véhicules dont le poids mort et le poids utile en voyageurs multipliait l'effort dans une proportion beaucoup plus grande. C'était vouer l'hippomobilisme à une faillite inéluctable, non les Compagnies cependant, qui ont fait de fort beaux bénéfices fondés sur l'engouement du public pour un progrès apparent et illusoire.

Les omnibus et tramways conquis à la puissance mécanique, on s'est aussitôt mis à l'œuvre pour dételer les chevaux des voitures de maître et des tombereaux. Nous avons vu alors fleurir l'automobilisme qui, de même que le cyclisme, a ses adeptes, ses fervents, ses syndicats.

Les petits moteurs à pétrole, dont la construction a été portée à un degré de perfection inconnu jusqu'alors, se sont emparé d'abord de la situation et l'on peut dire qu'à l'heure actuelle les automobiles pétrolières tiennent le record dans ce genre, ainsi que le haut du pavé.

On ne peut nier toutefois que cet engin est fort désagréable, sinon pour les véhiculés, du moins pour les riverains et les passants qui, bon gré mal gré, sont obligés de humer les relents nauséabonds que laisse échapper derrière lui ce moteur légèrement incongru. Notez que le tout est accompagné d'un bruit de *feufeu* singulièrement énervant qui, joint aux éclats stridents de la trompe, vient encore augmenter l'agrément plutôt faible que procure la circulation de ces chars au pétrole.

Aussi, sans pousser les choses au pire, comme cet aimable confrère de la grande presse déclarant qu'il tirerait un coup de revolver sur le premier automobiliste qui lui paraîtrait constituer un danger public, nous ne pouvons nier les inconvénients qui se dégagent de pareils systèmes et nous sommes tout disposés à nous rallier de préférence aux accumobiles.

Bien que ce nom soit légèrement rabelaisien, nous ne chicaneons pas trop sur ce point les éditeurs responsables de cette appellation ; l'étymologie en est simple d'ailleurs, il s'agit évidemment d'automobiles empruntant leur énergie à des accumulateurs électriques. Il n'aurait pas été difficile cependant de trouver un nom plus sortable ; pourquoi, par exemple, en souvenir des illustres électriciens qui ont découvert l'accumulateur ou l'ont perfectionné, les Planté et les Faure, n'aurait-on pas admis Plant ou Fauromobile ; ou encore, pour rappeler que l'élément constitutif de ces appareils est généralement le plomb, à telle enseigne que ceux du genre Planté, dont les électrodes sont exclusivement formés de ce métal, ont reçu le nom d'accumulateurs Plomb-Plomb, pourquoi pas le nom de plombplombmobile ?

*
*

Quoi qu'il en soit, la tendance est aujourd'hui aux accumobiles ; et ce système trouve son application toute rationnelle aux voitures de place, aux fiacres pour les appeler par leur nom. On peut dire que bientôt la légendaire Cocotte aura vécu, chassée de son dernier refuge par l'électricité accumulée.

On conçoit, en effet, combien ce mode d'emploi de l'énergie

électrique convient à une exploitation de voitures de place. Les vastes écuries des Compagnies seront remplacées avantageusement par des usines génératrices d'électricité, où les fiacres retournant au dépôt viendront renouveler aisément leur provision d'électricité épuisée, après la course réglementaire.

Le plus grand reproche que l'on puisse faire aux accumulateurs est d'augmenter par leur présence le poids mort des véhicules ; mais on oublie que le moteur animé, le cheval, doit non seulement traîner la voiture, mais encore son propre poids. Or, ce poids mort, quoique vivant, n'est pas négligeable, même pour un cheval de fiacre, car la moindre haridelle pèse bien 400 kilogrammes.

Il faut remarquer toutefois que, si le poids mort a une importance secondaire pour les voitures circulant sur les rails où le coefficient de traction est toujours minime, il devient prépondérant pour les voitures qui doivent circuler sur les voies pavées ou empierrées. Aussi, l'emploi des accumulateurs n'est-il véritablement devenu pratique que lorsque les progrès de l'industrie ont permis d'accumuler, dans un poids suffisamment léger de piles secondaires, une énergie relativement grande.

Aujourd'hui, en effet, on est arrivé à emmagasiner le travail équivalent à celui que peut accomplir un fort cheval de trait pendant une heure, dans 27 à 30 kilogrammes d'accumulateurs, ce qui diffère sensiblement des 400 à 500 kilogrammes qui représentent le poids d'un cheval en chair et en os, de même énergie.

* *

Tous les genres d'accumulateurs ne conviennent pas évidemment à la traction des voitures de place. Le nombre des types des piles secondaires est considérable aujourd'hui, comme celui des inventeurs, car de toutes les questions électriques il n'en est pas de plus intéressante que celle qui consiste à mettre l'électricité en bouteille, et c'est là la question des accumulateurs. Toutefois, ces modèles si divers se rapportent à deux classes bien tranchées, caractérisées par le type Planté ou accumulateur plomb et le type Faure ou accumulateur à oxydes rapportés!

On sait que le premier se compose exclusivement de plaques de plomb, plongées dans l'eau acidulée par l'acide sulfurique; la moitié reliée au pôle positif d'une dynamo génératrice se recouvre à la surface seulement d'une couche d'oxyde de plomb, qui représente l'énergie électrique reçue sous la forme d'énergie chimique. Quand on décharge l'accumulateur, la combinaison oxydée se décompose en restituant cette énergie sous la forme de courants électriques.

L'énergie emmagasinée et celle restituée sont deux fonctions de l'épaisseur d'oxyde, toujours très mince, formée à la surface de la plaque; il en résulte que la quantité d'électricité emmagasinée par kilogramme de plomb est faible et, inversement, que, pour faire provision d'une grande somme d'énergie, il faut employer un poids important d'accumulateurs de cette espèce.

Au lieu d'utiliser des plaques de plomb pleines, le système Faure met en œuvre des treillis de plomb généralement anti-monié, dont les alvéoles sont remplis de pâte d'oxyde de plomb. L'action chimique n'est plus limitée, dès lors, à la surface, elle intéresse au contraire toute la masse, et l'énergie emmagasinée, la capacité de l'accumulateur par kilogramme de plaque, se trouvent considérablement augmentées.

Ce sont donc des appareils relativement légers; d'un autre côté, une charge ou une décharge trop rapide, correspondant à un débit de courant exagéré, peut amener la destruction des plaques par désagrégation des pastilles d'oxyde, dans les alvéoles.

Les accumulateurs genre Planté sont donc plus robustes; ils sont plus lourds à quantité égale d'énergie emmagasinée; mais ils sont susceptibles de dépenser cette énergie en un temps plus court et, par suite, de développer une plus grande puissance.

Le desideratum serait d'obtenir en même temps la grande capacité d'accumulation et la grande puissance de débit d'énergie. La seconde condition suffirait si l'on pouvait recharger les accumulateurs fréquemment; mais les deux sont nécessaires simultanément, si l'on veut effectuer un long parcours, sans recharger les accumulateurs, avec un poids restreint de ces appareils.

* *

On travaille d'ailleurs d'une manière fébrile au perfectionnement de tout l'équipage des voitures automobiles. Un concours organisé récemment par l'Automobile-Club de France a mis en présence des automobiles de toutes formes, cabs, coupés, victorias, landaulets, sauf des fiacres pourtant, bien qu'il s'agit dans l'espèce d'un concours de voitures de place.

Les résultats consignés par le Jury du concours sont intéressants à signaler.

Il est curieux tout d'abord de constater combien le poids mort est considérable vis-à-vis de la charge utile; il est dans un cas de 1700 kilogrammes pour transporter trois voyageurs, y compris le conducteur et la charge utile ne dépasse pas en moyenne 12 0/0 du poids total. Il est vrai que ce poids comprend 450 à 500 kilogrammes d'accumulateurs, ce qui correspond à 30 0/0 du poids du véhicule.

Les vitesses obtenues dans les essais ont varié de 9 à 25 kilomètres en palier et de 6 à 9 kilomètres en rampe de 80 millimètres; la vitesse moyenne générale a dépassé 13 kilomètres.

Quant à la dépense, elle s'est élevée à 47 centimes par kilomètre parcouru et il est à remarquer que le prix de l'énergie électrique ne rentre que pour 5 0/0 dans la dépense totale qui, pour le reste, concerne les frais généraux, le graissage et l'entretien des accumulateurs.

Ces prix sont encore bien élevés, car ils ne permettraient pas de faire, au tarif actuel des fiacres de Lyon, la course de 4 kilomètres assez fréquente dans notre ville, pour le tarif de 1 fr. 50; mais on peut espérer une réduction notable sur les frais d'entretien, du fait de cochers plus expérimentés, et de nouveaux perfectionnements dans la construction des accumulateurs.

Du reste, l'accroissement considérable de vitesse obtenue, le confortable que procure l'emploi des bandages élastiques par la suppression des chocs et des cahots sur les pavés des villes, la sécurité des freins électriques permettant un arrêt presque instantané, sont autant d'avantages qui pourront justifier à l'origine une légère augmentation de prix.

Sans compter que cette révolution dans le domaine des fiacres, sera nécessairement accompagnée d'une rénovation complète des habitudes, de la tenue et du caractère de nos automédon. Coiffé de la casquette à la russe, débarrassé des soins pénibles à Cocotte, soustrait à ses caprices et à ses emballements bien rares, hélas! le cocher d'automobile électrique sera toujours propre, poli, de caractère égal et n'exigera jamais de pourboire.

Tels seront les bienfaits de l'automobilisme.

DARYMON.

LE RÉGLEMENT DE VOIRIE DE LA VILLE DE LYON

Un grand nombre de nos abonnés nous ayant demandé le nouveau règlement de voirie qui a été publié à cette place en plusieurs numéros, nous avons décidé de le faire paraître en une brochure que tous nos abonnés pourront dès maintenant se procurer dans nos bureaux.

Le dernier numéro des *Annales de l'Union architecturale* se plaignait en ces termes, dans un article relatif aux entraves que

ces règlements de voirie en France apportent aux manifestations artistiques chez les architectes : « Ce code, à Paris a 449 articles ! — A Lyon, je l'ignore, car avec une désinvolture remarquable, un nouveau règlement fonctionne depuis quelques mois, et la voirie n'a pas jugé à propos d'en saisir officiellement les Sociétés d'architecture, ni d'en mettre en vente des exemplaires quelque part. Cela aurait évité à quelques-uns de nos confrères le désagrément d'avoir à retoucher leurs plans et à modifier leurs commandes. Il serait sage de publier au plus vite ce document qui intéresse tous ceux qui touchent de près ou de loin à la bâtisse, et ils sont nombreux. »

Nous sommes donc certains d'être utiles à tous, architectes, entrepreneurs, propriétaires, en les mettant à même de se procurer dans nos bureaux le **Règlement de voirie**.

Pour faciliter les recherches, nous avons fait procéder le texte officiel d'un INDEX ALPHABÉTIQUE qui évitera des pertes de temps et permettra aux intéressés de trouver immédiatement l'article dont ils ont besoin et la réglementation à laquelle il est soumis. Nous sommes convaincus que les personnes que leur profession oblige à recourir fréquemment à ce règlement apprécieront vivement ce classement qui leur simplifiera singulièrement la besogne et leur épargnera de précieux instants.

PROLONGEMENT DE LA RUE BOUCHARDY

ET

ÉLARGISSEMENT DES RUES DE BÉARN ET DE LA VITRIOLERIE

Le projet relatif à ces transformations a été soumis à l'enquête d'utilité publique au mois de mai dernier.

Cette enquête n'a provoqué qu'une seule déclaration, qui émane de quinze propriétaires intéressés et qui a pour but de faire ressortir les avantages que présenterait la création d'une place publique entre les rues de Marseille, de Béarn, de la Vitriolerie et de la Roche.

La question soulevée par ces propriétaires avait déjà été envisagée dans une des délibérations du Conseil municipal. Nos édiles ont, en effet, émis le vœu que l'Administration municipale fasse étudier par le service de la voirie un projet comportant la création d'une place publique entre les rues de Marseille et Béchevelin, sur l'emplacement occupé actuellement par l'immeuble Lacombe et par une partie de l'usine Jalabert.

Pour tenir compte des résultats de l'enquête et pour donner en même temps satisfaction aux vœux de nos conseillers, il devenait nécessaire, comme le fait remarquer M. Rézal, d'établir une place englobant tout l'espace compris entre les rues Béchevelin et de Béarn et affectant la forme d'un rectangle très allongé.

Cette solution ne ferait pas disparaître le défaut de raccordement que présentent, dans le projet actuel, les alignements de la rue Bouchardy et de la rue de la Vitriolerie; de plus, elle nécessiterait une importante augmentation de dépenses.

Le seul avantage que présenterait, au point de vue des alignements, la création de cette place, serait d'atténuer le décrochement que forme la jonction de la rue Bouchardy prolongée avec la rue de la Vitriolerie, vers l'angle nord-est du mur de clôture de la Faculté de médecine. Il faut cependant faire remarquer que cet avantage pourrait être obtenu sans qu'il soit utile de donner à la place à créer un périmètre aussi étendu.

Il suffirait, en effet, pour obtenir le même résultat, de renfermer ladite place entre les rues de Marseille, de Béarn, de la Vitriolerie et de la Roche.

Mais cette proposition présenterait toutefois, si elle était admise, deux conséquences fâcheuses : d'une part elle obligerait à prévoir, outre la dépense de 800.000 francs comprise pour cet objet dans l'emprunt en cours de réalisation, une dépense supplémentaire de

200.000 francs pour l'achat des immeubles compris dans le périmètre; d'autre part, elle entraînerait, en raison des modifications apportées au projet soumis à l'enquête, l'accomplissement de nouvelles formalités qui pourraient retarder l'exécution de cette amélioration de voirie.

L'éventualité d'un retard est, en somme, une objection assez sérieuse, mais la question de dépenses ne peut raisonnablement pas faire échouer la réalisation d'un projet dont la nécessité est unanimement reconnue.

Il appartient au Conseil municipal de prendre une décision à cet égard. Il aura à statuer très prochainement; nous espérons que la solution définitive sera favorable à l'amélioration demandée.

VALROSE.

PROPOS D'ART

Paris donne l'exemple : Lyonnais, suivons-le !

Tout le monde connaît dans le quartier des Écoles ce ravissant bijou d'architecture du xv^e siècle que d'intelligentes restaurations nous ont transmis dans son état primitif : l'hôtel de Cluny.

Bâti par Jean de Bourbon, pour servir de logis aux abbés de Cluny durant leurs séjours à Paris, il s'élève sur l'emplacement d'une partie de l'ancien palais romain des Thermes. Il se compose d'un vaste corps de bâtiment précédé d'une cour et flanqué de deux ailes. On y accède par une porte en arc surbaissé percée dans un mur couronné de créneaux. La façade principale est percée de deux rangs de fenêtres à croisée de pierre, sous une riche corniche qui porte des balustrades à jour. De magnifiques lucarnes en pierre et d'élégantes cheminées surmontent les toits. Du côté du jardin, le corps de logis principal reproduit le système de la façade antérieure, mais avec une ornementation moins brillante. La chapelle, à l'intérieur, la perle de l'hôtel, se détache de l'ensemble avec sa petite abside en encorbellement.

Dans ce ravissant vestige d'architecture gothique sont exposés quantité d'objets les plus rares : sculptures en marbre, en bois, en pierre, objets de serrurerie, vitraux, faïences, bronzes, meubles, terres cuites, tableaux, etc., etc., constituant les collections si précieuses d'un amateur éclairé, M. du Sommerard, qui leur donna ce cadre en tout digne d'elles. L'Etat, en 1843, acheta hôtel et collections pour 530.000 francs.

Des maisons de rapport hautes et à longues façades enserraient l'hôtel de Cluny et en masquaient complètement la vue de la rue des Ecoles. Une campagne a été menée contre cet état de choses anti-esthétique qui cachait aux visiteurs de Paris et aux innombrables étrangers qu'y amènera l'Exposition l'un des joyaux les plus rares de notre architecture. C'est à l'initiative de M. Stanislas Ferrand, député de Saint-Denis, qu'est dû le dégagement de l'hôtel auquel le Conseil municipal de Paris vient de participer pour une somme de 600.000 francs. L'Etat fournira le reste. L'année prochaine, entre la Sorbonne et l'hôtel de Cluny, un joli square, ménageant toutes les perspectives, fera de ce coin de Paris un endroit unique et charmant, et le monument pourra être facilement admiré.

Que n'avons-nous, à Lyon un Sommerard, un riche amateur, qui fasse d'un hôtel de Gadagne l'asile de ses collections et sauve de la destruction les curiosités de nos vieux quartiers ! Cette idée ne nous est pas particulière. M. Bleton s'exprime en effet ainsi dans le *Lyon Pittoresque*, dans lequel Drevet a fait connaître à bien des Lyonnais des trésors d'archéologie, en les représentant dans ses dessins, avec tout son talent d'artiste et son amour de Lyonnais : « Peu d'habitations ont davantage souffert des appropriations modernes : on dirait que les Turcs y ont passé. Quelle joie ce serait pour les yeux si une restauration intelligente était

un jour pratiquée sur un de ces logis du xvi^e siècle que ronge la crasse et auquel les mutilations ont fait comme autant de blessures ! On a souvent parlé de créer un musée historique lyonnais. Quel meilleur cadre pourrait-on donner à ces collections qu'une de nos vieilles habitations de la rive droite de la Saône, remise au point où nos pères l'ont connue ? L'hôtel de Gadagne — compris les anciennes dépendances — avec ses cours déblayées des baraques qui les déshonorent, offrirait un espace suffisant comme étendue et comme lumière. Il reste au premier étage de l'hôtel une cheminée d'un certain caractère. Nul doute qu'on y découvre maint motif intéressant enfoui dans les enduits accumulés, ou caché par des boiserie vulgaires.

« La fameuse grille du rez-de-chaussée est pour donner quelque espoir que le généreux propriétaire, à qui ce chef-d'œuvre d'un compagnon forgeron ou serrurier a dû coûter un bon prix, a délié sa bourse pour d'autres morceaux non moins curieux. L'hôtel de l'abbé de Cluny, à Paris, ne devait pas être sensiblement mieux conservé, lorsqu'on en a entrepris la restauration. »

Cela était écrit en 1896. Déjà le monument lyonnais évoquait dans l'esprit de l'auteur le souvenir de l'hôtel parisien, de même que l'intelligente mesure qui va amener prochainement le dégagement de ce dernier nous amène à parler des trésors d'architecture que nous possédons nous-mêmes. Celui que nous venons de citer s'est présenté le premier à notre esprit, parce qu'il est le plus complet, parce qu'on en pourrait tirer parti et en opérer une restitution presque intégrale ; mais que d'autres vestiges ne possédons-nous pas qui méritent tout autant l'attention des amateurs : rue Mercière ; rue Saint-Jean, 37, la maison de François d'Estaing, dans le style ogival du xvi^e siècle ; au numéro 9, une galerie à arcatures ogivales ; au 11, une entrée de maison, un des plus beaux spécimens du xv^e siècle ; rue Lainerie, 14, une intéressante maison avec façade bien conservée de la même époque ; rue Juiverie, 8, dans la maison d'Antoine Bullioud, des arcs de trompe et un puits curieux. Nous n'en finirions pas s'il fallait tout citer.

Nos réflexions trouvent d'autant mieux leur place ici, que le président de l'Union architecturale a reçu une lettre que reproduit le dernier numéro des *Annales* de cette Société ; l'auteur, après s'être plaint du cauchemar qu'occasionne aux amateurs de paysage voyageant en chemin de fer la vue des innombrables tableaux réclames qui bordent la voie, continue en ces termes :

« La seconde question est toute locale, il s'agit de la rive droite de la Saône ; dans les vieux quartiers Saint-Paul et Saint-Jean, il y a, derrière de banales façades, des hôtels et des maisons particulières au moins comparables à la plupart des édifices privés que l'on va visiter en Normandie ou sur les bords de la Loire. Cours à arcades, fenêtres à meneaux, motifs délicats de la Renaissance, mascarons au pur profil y abondent. Presque chaque porte basse, de louche aspect, percée dans un mur sans caractère, conduit dans un logis où l'art de nos pères s'est donné libre carrière. Il y aurait un véritable musée architectural à créer à Lyon, musée unique en France et, soit dit en passant, car c'est là que je voulais en venir, est-ce que la *Société des Amis du Vieux Lyon* récemment reconstituée ne pourrait pas guider le touriste et l'amateur par une plaque indicatrice, vers ces œuvres délicates et charmantes ? — Les Lyonnais eux-mêmes les ignorent un peu ; quant aux étrangers, ils vont de préférence dans la ville nouvelle, large, claire, majestueuse, édifiée de nos jours ! »

Le moment nous semble donc propice pour convier tous ceux qui ont à cœur le bon renom de notre cité, en lui conservant les traces de son passé artistique, à unir leurs efforts pour arriver à ce résultat. Dans cet ordre d'idées, on peut l'atteindre par l'entente et l'union de tous les bons vouloirs et de toutes les compétences auxquels viendront en aide quelques Mécènes qui ne demandent qu'à être sollicités.

Henri SOULU.

LA TRANSFORMATION DU QUARTIER SAINT-PAUL

L'amélioration du quartier Saint-Paul est comprise pour deux millions dans le futur emprunt que la Ville doit émettre pour l'exécution du programme de travaux adopté récemment.

Le projet a été approuvé par le Préfet du Rhône, le 13 juin dernier. A cette date, un arrêté préfectoral a fixé les alignements et le nivellement des voies publiques faisant l'objet de cette transformation.

Rappelons, en quelques mots, en quoi consiste l'opération.

1° Une rue de 16 mètres de longueur sera ouverte entre la place du Petit-Change et la place Saint-Paul ;

2° Une autre voie de 12 mètres de largeur sera créée entre la précédente et le quai de Bondy, sur l'emplacement occupé par la place de l'Ancienne-Douane ;

3° L'élargissement partiel des rues Lainerie, de l'Angile et du quai de Bondy ;

4° La suppression d'une partie des rues de l'Arbalète et Saint-Eloi, de la place de l'Ancienne-Douane et de l'impasse de ce nom.

La somme nécessaire à la réalisation de ces améliorations (soit 2.000.000) comprend l'acquisition des immeubles, les évictions de locataires et l'exécution des travaux de voirie.

On voit que ce projet définitif est beaucoup plus modeste que les anciennes propositions de la Municipalité dont la *Construction Lyonnaise* a exposé naguère tous les détails. L'affectation d'une somme de 2.000.000 à la transformation de cette partie de la ville est largement suffisante : une plus forte dépense eût été du gaspillage.

L'Administration désirant procéder au plus tôt à l'exécution d'une partie de l'entreprise projetée, M. l'Ingénieur en chef de la Voirie a été invité à préparer le dossier nécessaire pour l'enquête devant précéder la déclaration d'utilité publique.

Nos renseignements nous permettent de croire que l'affaire sera rapidement conduite.

SINED.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 octobre.

Dégrèvement des droits d'octroi sur les boissons hygiéniques. —

Taxes de remplacement. — Notre dernier numéro a donné le texte de la dépêche du ministre de l'Intérieur au préfet du Rhône, relativement au projet de taxes directes votées par le Conseil municipal de Lyon pour faire face au dégrèvement des droits d'octroi sur les boissons hygiéniques. Voici le texte de la délibération prise par le Conseil en ce qui concerne le paragraphe que nous avons reproduit :

« ... Il sera établi, sur tout le territoire de la ville de Lyon, à partir du 1^{er} janvier 1899 :

« 4° Une taxe de 2 pour 100 en principal sur le revenu net de la propriété bâtie ;

« 5° Une taxe de 5 pour 100 sur la valeur locative réelle des locaux d'habitation.

« Il sera accordé, sur cette taxe, un dégrèvement de 5 francs par tête d'enfant âgé de moins de seize ans, logé chez ses parents. Pour bénéficier de ce dégrèvement, les contribuables devront faire connaître à la mairie, dans le mois qui suivra la publication des rôles, le nombre et l'âge de leurs enfants.

« 6° Les surtaxes temporaires ci-après, nécessaires pour assurer l'amortissement de la dette municipale : 40 francs par hectolitre d'alcool jusqu'en 1903 ; 2 pour 100 sur le revenu net de la propriété bâtie jusqu'en 1905 ; 1 pour 100 sur le même revenu en 1906 et 1907 et 0,50 pour 100 de 1908 à 1910. »

Séance du 25 octobre.

Travaux au Palais des Arts. — Lors du transfert de la Faculté des Lettres, dans les nouveaux bâtiments que la ville a fait construire quai Claude-Bernard, l'Administration s'est préoccupée d'utiliser, pour le service des musées, la partie du Palais des Arts devenue vacante par suite du départ de ladite Faculté. Dans ce but, des instructions ont été données à M. l'architecte en chef de la ville, qui, tenant compte en outre des désirs exprimés par la Commission chargée d'examiner les moyens d'améliorer l'installation des différents services du Palais des Arts, a dressé l'avant-projet suivant que le Conseil a adopté :

1° Transfèrement de la bibliothèque de l'Académie et des salles réservées aux sociétés savantes dans les anciens locaux de la Faculté des lettres ;

2° Annexion aux musées des salles devenues vacantes par ce transfèrement ;

3° Restauration du grand escalier au sud-ouest ;

4° Etablissement du chauffage à vapeur non seulement dans les nouveaux locaux à aménager, mais encore aux galeries du Musée de peinture et du Muséum d'histoire naturelle, actuellement chauffées par des calorifères à air chaud ; le tout formant un total de dépenses à effectuer de 600.000 francs.

Cette somme de 600.000 francs sera prélevée, pour cet objet, sur le fonds de l'emprunt de 17 millions voté par le Conseil municipal, suivant sa délibération du 18 janvier 1898.

L'Administration municipale est invitée, sur le vœu exprimé par la Commission spéciale, à se préoccuper de la réalisation prochaine du projet d'achèvement du Palais des Arts, en élevant le bâtiment complémentaire sur la rue du Plâtre, et en affranchissant ses abords sur toutes ses faces, ce projet répondant à un désir bien légitime de la majeure partie de la population lyonnaise.

Vente de matériaux. — Le Conseil a également approuvé le projet de cahier des charges, en vue de la vente, par adjudication publique, des matériaux à provenir de la démolition de l'immeuble situé rue de Trion, 84, acquis par la ville, pour l'élargissement de cette rue. La mise à prix est fixée à 100 francs, le cautionnement provisoire à 25 francs.

Travaux de peinture, plâtrerie, vitrerie, etc., à exécuter pendant les années 1899 à 1902, dans les serres, clôtures et bâtiments, dépendant de la voirie. Le nouveau cahier des charges est sensiblement le même, pour ce renouvellement, que pour l'entreprise actuellement en cours.

Concessions de distribution d'électricité. — Le Conseil approuve, conformément au cahier des charges, la demande de concession présentée pour M. Variot, ingénieur civil, 13, rue Constantine, administrateur de la Société anonyme d'énergie électrique de l'ilot Saint-Polycarpe, pour la distribution d'électricité aux divers groupes d'immeubles compris entre les voies publiques suivantes : place des Terreaux, rues Puits-Gaillot, du Griffon, Désirée, Romarin, Coustou, des Capucins, Rozier et Vieille-Monnaie, montée de la Grande-Côte, rues Sergent-Blandan, Terme, Sainte-Catherine et Sainte-Marie-des-Terreaux.

Il accorde la même autorisation à M. Jules Rolandez, négociant en bois, 73, rue Cuvier, qui précédemment autorisé à établir au travers de la susdite rue un câble souterrain destiné à transporter l'énergie électrique produite dans la scierie mécanique qu'il exploite rue Cuvier, 84, et à l'utiliser pour l'éclairage particulier de ses chantiers situés même rue n^{os} 77, 79 et 81, sollicite aujourd'hui l'autorisation de se servir de ce câble pour distribuer également la lumière et la force motrice aux locataires des immeubles lui appartenant et situés à proximité desdits chantiers.

UNE GROSSE ENTREPRISE

CHANTIERS ET ATELIERS DE CONSTRUCTIONS MARITIMES

Diverses personnalités du nord de la France s'occupent activement d'un projet comportant l'établissement, à Calais, de vastes chantiers et ateliers de constructions maritimes.

Les pourparlers conduits par M. Ponzevera, le promoteur de l'entreprise, sont arrivés à un point suffisamment avancé pour que l'on puisse considérer l'affaire comme en bonne voie de réalisation. La Société est exclusivement française et constituée avec des capitaux français.

Les chantiers de construction seront installés au fond du bassin Carrot, dans le vaste terrain vague contigu à la forme de radoub.

Une partie de la cale en bois sera désaffectée de sa destination actuelle, la pente en sera modifiée, et tout sera établi de manière à permettre la mise en chantiers de navires de 130 mètres de longueur.

Les ateliers affectés à la construction des appareils moteurs seront très vastes ; ils auront un outillage des plus perfectionnés, permettant la construction de toutes espèces de machines marines de quelque puissance que ce soit.

L'installation de ces chantiers facilitera le développement de notre marine marchande, dont la décadence actuelle est surtout due à l'insuffisance de notre industrie de construction navale. Calais est placé dans une situation exceptionnelle pour cette création si utile à notre commerce national, et tout porte à croire que cette entreprise sera couronnée de succès.

EMPLOI DES GROS GRAVIERS POUR LA CONSTRUCTION DES BATARDEAUX

L'exécution des travaux en rivière nécessite l'emploi de batardeaux généralement constitués avec des coffrages formés de deux rangées de pieux et de planches, ou avec des caissons immergés, lorsque la nature du fond ne permet pas le battage des pieux. Ces batardeaux sont assez longs et dispendieux à établir et à enlever, et lorsque la différence de niveau à obtenir n'est pas considérable, on peut quelquefois employer d'autres procédés beaucoup plus économiques.

Voici la description d'un procédé aussi simple qu'économique employé par M. Cloix, ingénieur des ponts et chaussées, dans l'exécution de certains travaux sur la Meuse canalisée. Cet ingénieur a fait usage avec succès, pour des différences de niveau atteignant jusqu'à 2^m70, de batardeaux uniquement constitués avec de gros graviers roulés de 3 à 10 centimètres de diamètre et qui n'étaient autre chose que les résidus des tamisages successifs des sables et graviers « tout venants » extraits du lit de la Meuse. Immergés dans l'eau, ces galets prennent sensiblement le même talus que dans l'air, talus qui a une inclinaison de 45 degrés. Il suffit de les jeter directement dans l'eau pour constituer une digue que l'on rend d'une étanchéité presque absolue, au bout de deux ou trois jours de mise en pression, en déposant sur la surface extérieure du batardeau une légère couche de tan.

Les batardeaux employés par M. Cloix n'avaient qu'une largeur en couronne de 1 mètre et 0^m80 à 0^m90 de hauteur au-dessus du plan d'eau. Le tan étant mis en place soit en le jetant directement d'un bateau, soit en l'amenant à la brouette en suivant la plate-forme. On prenait soin, toutefois, de le répandre uniformément sur la surface du talus avec un crochet recourbé.

On conçoit que l'exécution d'un pareil batardeau peut être très rapide et très économique. Il peut donc être avantageux d'y avoir

recours, surtout si la nature du fond empêche le battage de pieux, ou si la disposition des berges rend difficile le lancement de caissons, ou encore s'il y a grand intérêt à pouvoir mettre en place et enlever le batardeau. M. Cloix indique comme précautions à prendre l'emploi de matériaux non ferreux et la mise en pression assez lente. Cet ingénieur pense, d'ailleurs, que l'on pourrait également obtenir de bons résultats avec des matériaux autres que ceux dont il s'est servi et, en particulier, il lui paraît que l'étalement pourrait être obtenu par une terre convenablement choisie, par du fumier, par du frasier de houille, etc.

(*L'Immeuble et la Construction dans l'Est.*)

CONCOURS

ANGOULÊME

ARCHITECTE DÉPARTEMENTAL

Un concours est ouvert à Angoulême pour l'emploi d'architecte départemental de la Charente

Seront seuls admis à y prendre part les anciens élèves de l'École des Beaux-Arts, de l'École spéciale d'architecture et de l'École Centrale des Arts et Manufactures.

Les demandes et pièces devront être adressées à la préfecture d'Angoulême avant le 30 novembre prochain.

Le traitement annuel fixe affecté à la fonction d'architecte départemental de la Charente est de 4.000 francs. A ce titre, l'architecte est chargé d'office de tous les travaux d'entretien et du règlement des comptes et mémoires sans rétribution.

Les projets des travaux neufs suivis d'exécution donneront seuls lieu à des honoraires spéciaux ainsi fixés :

2 pour 100 sur les premiers 50.000 francs.

1 pour 100 de 50.001 francs et au-dessus.

L'architecte départemental n'aura droit à aucun frais de bureau, de tournée ou de déplacements. Il pourra se charger des travaux des communes après autorisation du préfet.

Il sera tenu d'habiter à Angoulême et devra être rendu à son poste deux mois avant son entrée en fonctions, sans avoir droit pendant cette période à aucune indemnité ni traitement.

PLAQUES COMMÉMORATIVES

A la mémoire des Soldats morts pour la Patrie en 1870-71

ÉRIGÉE SOUS LES AUSPICES DE L'UNION PATRIOTIQUE DU RHÔNE

Nous avons, l'année dernière, dans notre numéro du 1^{er} décembre, donné une vue d'ensemble de la maquette des plaques commémoratives que venait de recevoir l'Union patriotique du Rhône.

L'œuvre a subi, depuis, quelques modifications que permettront de juger les détails que nous en donnons à l'occasion de l'inauguration de la première plaque, posée dans la salle des Pas-Perdus de l'Hôtel de Ville.

Les améliorations apportées sont du plus heureux effet et ont entièrement perfectionné le projet primitif.

Nous ne renouvellerons pas les appréciations de l'ensemble que nous avons faites l'année dernière. Nous constaterons seulement une fois de plus le talent de conception et d'exécution des auteurs :

M. J. DUBUISSON, architecte, \otimes I. ;

M. E. PAGNY, sculpteur, \otimes I.,

à qui s'adressent également les éloges patriotiques de tous ceux qui ont à cœur la glorification de nos morts.

En dehors de ces deux noms bien connus des Lyonnais, nous en retrouvons d'autres parmi les membres du Comité de la Société,

qui, eux ont contribué aussi pour une large part à l'érection de ces plaques.

L'on peut citer les noms de :

M. Sanaoze, le dévoué président de l'Union patriotique, \otimes A. ; M. Polonus, O. \otimes , \otimes A., ancien lieutenant-colonel, président honoraire, de la Société de tir de l'armée territoriale à Lyon ; M. Chambard-Hénon \otimes I., docteur en médecine, président de la Société fraternelle des Engagés volontaires de 1870-71, président de l'Association de Lyon et du Rhône ; M. Dontenville \otimes I., professeur agrégé d'histoire au Lycée Ampère, membre du Conseil académique, conseiller général ; M. Gourju, avocat à la Cour d'appel, conseiller municipal, conseiller général ; M. Fontaine \otimes , \otimes I., doyen honoraire de la Faculté des lettres, conseiller municipal ; M. D. Kœnig, \otimes A., professeur, membre d'honneur et secrétaire général de l'Association de gymnastique de Lyon et du Rhône, ancien secrétaire général de l'Union des sociétés de gymnastique de France et du Comité d'organisation de la XX^e fête fédérale ; M. Berne, \otimes A., négociant, président de la Société fraternelle des anciens mobiles du Rhône ; M. Anstett, licencié ès sciences, professeur à l'école normale d'instituteurs ; M. Hess, industriel, vice président de Société de secours mutuels des Alsaciens-Lorrains.

L. B.

AVIS & RENSEIGNEMENTS DIVERS

Enquête. — *Chemin vicinal ordinaire n° 162*, dit « rue Gabillot ». — Il est ouvert une enquête sur le projet comportant l'acquisition par la Ville, au prix de 6.500 francs, d'un immeuble appartenant à M. Germain (Paul), en vue de l'élargissement du chemin vicinal ordinaire n° 162, dit « rue Gabillot ».

En conséquence, les pièces de ce projet resteront déposées pendant quinze jours consécutifs, à compter du lundi 31 octobre 1898, dans les bureaux de l'état-civil du troisième arrondissement de Lyon, où les intéressés pourront en prendre connaissance.

A l'expiration du délai ci-dessus fixé, un Commissaire Enquêteur, spécialement désigné, recevra dans lesdits bureaux, pendant trois jours, les mardi 15, mercredi 16 et jeudi 17 novembre 1898, de midi à 4 heures du soir, les observations ou oppositions que les intéressés auraient à produire.

Election au Conseil des prud'hommes du bâtiment. — *Résultats.* —

1^{re} catégorie : ouvriers (16 octobre) :

Electeurs inscrits	1945
Nombre de votants	244
Bulletins blancs ou nuls	2
Reste pour suffrages exprimés	242
Majorité absolue	122

Ont obtenu :

MM. Lamirand	146 voix (élu)
Cessain	89 —
Clausse	6 —
Sautard	1 —

2^e catégorie : patrons (20 octobre) :

Electeurs inscrits	576
Nombre de votants	58
Majorité absolue	30

Ont obtenu :

MM. Millon	35 voix (élu)
Georgler	23 —

Le céramo-cristal. — Nous avons récemment parlé à nouveau de cet intéressant produit. Le public, et en particulier les techniciens pourront bientôt se rendre compte de ses qualités pratiques, a

point de vue du pavage des rues. Nous apprenons, en effet, qu'un essai va en être fait place de la République, à la hauteur de la rue Jean-de-Tournes.

Académie des Beaux-Arts. — *Election du successeur de Charles Garnier.* — Dans sa séance du samedi 22 octobre, présidée par M. Frémiet, l'Académie a procédé à l'élection d'un membre titulaire de la section d'architecture, en remplacement de M. Charles Garnier décédé.

don, et a été désigné pour la construction du nouveau palais de la Cour des comptes, rue Cambon.

Séance publique annuelle de l'Institut. — Mardi, l'Institut s'est réuni en séance publique annuelle, sous la présidence de M. Longnon.

Au nom de l'Académie des Beaux-Arts, M. Corroyer, de la section d'architecture, a communiqué une notice sur les « Origines de l'architecture française du moyen âge ».



DÉTAILS DES SCULPTURES DES PLAQUES COMMÉMORATIVES

ARCHITECTE : M. DUBUISSON. — SCULPTEUR : M. PAGNY

La section d'architecture avait dressé la liste suivante des candidats et porté en première ligne, M. Guadet ; en deuxième ligne, M. Moyaux ; en troisième ligne, M. Rouyer ; en quatrième ligne, M. Scellier de Gisors, et en cinquième ligne M. Laloux.]

L'Académie avait ajouté à cette liste les noms de MM. Girault et Paulin.

Le nombre des votants était de 36.

Après quatre jours de scrutin, M. Moyaux a été élu par 19 suffrages, contre 11 accordés par M. Guadet, 3 à M. Laloux, 2 à M. Girault et 1 à M. Scellier de Gisors.

M. Moyaux a soixante-trois ans. Il fut grand prix de Rome en 1861. Il a exécuté le tombeau de Coignet, l'observatoire de Meu-

La période d'architecture qui naît au douzième siècle pour s'éteindre avec le quinzième est, dit l'éminent architecte, désignée improprement sous le nom de gothique, ridiculement faux au double point de vue de l'histoire et de l'archéologie.

Il faut, dit M. Corroyer, protester contre ce mot gothique, qui n'était au siècle dernier qu'un terme ironique, synonyme de barbare, et qui est devenu, par une singulière anomalie, le vocable adopté depuis cinquante ans, pour désigner l'époque la plus civilisée du moyen âge où naît et fleurit la véritable « architecture française du moyen âge », née dans les provinces qui ont constitué la France moderne.

Un avertissement aux entrepreneurs. — Les travaux sont sus-

pendus pour la construction de l'église de Thorens (Haute-Savoie), à la suite d'un écoulement qui vient de s'y produire. Il résulte de l'enquête faite par les architectes que l'accident est dû à un écrasement.

Les colonnes séparant la nef du bas côté de droite supportaient le tuf employé pour le cintrage des voûtes.

Ce tuf s'est écrasé, ce qui a provoqué l'écroulement des voûtes et des murs supportés par les colonnes. Les tufs avaient été garantis à l'entrepreneur par le fournisseur comme résistant à 10.000 kilogrammes par mètre carré, tandis que l'écrasement a eu lieu sous une charge neuf fois moindre.

Il est à craindre que les six arcs restés debout ne viennent aussi à tomber ; aussi, si l'entrepreneur ne les démolit pas, il devra les éprouver jusqu'à une pression égale à celle garantie par son fournisseur.

Le pont de l'île Verte à Grenoble. — Les travaux du pont de l'île Verte, à Grenoble, sont activement poussés.

On aura une idée du travail considérable qu'a nécessité l'édification des trois cintres destinés à recevoir la maçonnerie des trois arches en apprenant que 1000 mètres cubes de charpente y ont été employés.

Aussitôt les cintres établis, l'entrepreneur a fait procéder à l'installation des blocs devant servir d'assises aux arches, contre les culées et contre les piles, ainsi qu'à la pose des coussinets et contre-coussinets et des blocs de clefs de voûte.

Ces blocs, dont la plupart ne pèsent pas moins de 4000 à 4500 kilogrammes, amenés à la culée de la rive gauche, sont élevés sur la passerelle située au-dessus des cintres par un monte-charge à vapeur. Une fois placés sur des trucs roulants sur une double voie, ils sont conduits au point voulu et descendus au moyen d'une « louve » actionnée par un jeu de poulies fixé à une « potence ».

Rappelons que le pont de l'île Verte mesure 120 mètres de culée à culée. L'arche du milieu a 40 mètres, les deux autres 37. Le remplissage des voûtes, c'est-à-dire l'édification de la maçonnerie des trois arches, sera très prochainement terminé.

L'hiver approchant, on suspendra les travaux pour les reprendre dans les premiers jours du printemps pour l'établissement du tablier et des parapets. Si les prévisions se réalisent, le pont pourra être inauguré fin avril ou au commencement de mai prochain.

Un exemple à imiter. — Un Comité anglais, institué en vue de lutter contre les causes d'incendie, va établir, près *Regent's Park*, une station d'essai où pourront être faites des expériences pratiques et scientifiques sur la résistance des différents matériaux à l'action du feu, et sur les systèmes propres pour résister à l'incendie.

PLANCHERS, TERRASSES ET PAROIS EXÉCUTÉS EN BÉTON ARMÉ, SYSTÈME HENNEBIQUE

BREVETÉ S. G. D. G.

Dans la nouvelle annexe de l'Établissement thermal
d'Aix-les-Bains

Ce bâtiment, de 9^m80 de largeur et de 35 mètres de longueur environ, construit en forme de quart de cercle, est destiné aux nouvelles salles de bain.

Il est divisé par un mur de refend et une cloison en béton armé en trois parties concentriques, de largeur à peu près égale.

La partie donnant sur la cour intérieure, qui sert de promenoir, est recouverte d'un hourdis plat sans nervures apparentes, formant le plancher de l'étage supérieur. Dans la partie comprise entre le mur de refend et la façade extérieure du bâtiment se trouvent les nouvelles salles de bain, les vestiaires et quelques salons.

Les plafonds des salles de bain devaient être voûtés et andis que ceux des corridors, vestiaires et salons devaient être plats et sans nervures apparentes. L'architecte s'étant réservé de pouvoir déplacer, si le besoin s'en faisait sentir, les cloisons transversales des vestiaires et des salles de bain indiquées en lignes pointillées dans le plan reproduit ci-dessous, et construites très légèrement en plots, une fois les travaux en béton armé terminés, il avait été nécessaire de ne faire porter les hourdis et les voûtes que sur les murs et la cloison en béton armé.

Celle-ci — qui n'a que 10 centimètres d'épaisseur et est percée de nombreuses ouvertures donnant accès aux salles de bain, qui se trouvent toutes sur la façade principale du bâtiment, et à quelques salons — a donc à supporter, outre le poids des planchers de l'étage supérieur, la poussée unilatérale des voûtes construites sur les salles de bain. Malgré sa faible épaisseur et sa grande hauteur, 4 mètres environ, elle n'a montré aucune trace de fléchissement.

L'armature de cette paroi se compose de barres verticales, munies des étriers spéciaux au système Hennebique, placées tous les 25 centimètres alternativement à 2 centimètres de l'un ou de l'autre des parements de la paroi, et de barres horizontales placées tous les 50 centimètres dans l'axe de la paroi.

L'exécution du hourdis voûté des salles de bain formant plafond présentait certainement les plus grandes difficultés de toute la construction.

Il se compose d'un hourdis en voûte de 6 centimètres d'épaisseur, armé de barres de 5 millimètres placées tous les 25 centimètres perpendiculairement à l'axe de la voûte et sur lesquelles sont placées, à raison de trois par mètre, des barres longitudinales destinées à répartir également les pressions sur toutes les barres transversales.

Ce genre d'armature permet de déplacer à volonté les parois transversales sans nuire en aucune façon à la solidité de la construction.

Le plancher proprement dit de l'étage supérieur est formé d'un hourdis de 12 centimètres d'épaisseur qui fait corps dans son milieu avec le plafond-voûte. Son armature ne diffère pas de celle employée généralement par M. Hennebique dans les hourdis. L'espace laissé libre entre le plancher et le plafond a été rempli avec du mâchefer.

Le hourdis de 8 centimètres d'épaisseur, construit aux deux extrémités du bâtiment dans lesquelles la cloison médiane en béton armé n'existe plus, porte sur des poutrelles en béton armé de 0,10 x 0,12 de section, dissimulées par un plafond de 5 centimètres d'épaisseur.

L'intervalle entre ce plafond et le hourdis proprement dit a été aussi rempli de mâchefer.

Les hourdis plats de la terrasse ont été, en outre, en plus de l'armature ordinaire, pourvus de barres placées perpendiculairement, tous les 33 centimètres, à celles composant cette armature et destinées à éviter les retraits du ciment.

La terrasse a été enfin recouverte d'une couverture en ciment volcanique de façon à en assurer l'étanchéité parfaite.

Quelques croquis d'exécution reproduits ci-dessous compléteront la description de ce travail très difficile qui a été exécuté avec beaucoup de soins par M. Jean Cochet, entrepreneur à Aix-les-Bains, concessionnaire de M. Hennebique pour l'arrondissement de Chambéry.

AVIS

Le tableau des Travaux en cours d'exécution paraissant régulièrement dans le numéro du 16 de chaque mois, MM. les Architectes et Entrepreneurs qui veulent bien nous communiquer des renseignements sur leurs Travaux sont priés de nous les faire parvenir avant le 14 de chaque mois, dernier délai, pour en permettre l'insertion dans le numéro.

REVUE DES JOURNAUX D'ARCHITECTURE & D'INDUSTRIE

LA LOCOMOTIVE THUILE ET FOURRÉ

En attendant l'idéale locomotive électrique, deux ingénieurs, MM. Thuile et Fouré, viennent de dresser les plans d'une nouvelle locomotive à vapeur, la machine pourrait donner un effort tracteur de 8000 kilogrammes et développer 2100!

En rampe de 0^m005, à la vitesse de 120 kilomètres à l'heure son effort moyen pratique ne serait que de 4772 kilogrammes.

Mais sa stabilité? MM. Thuile et Fouré rappellent à ce propos que ce n'est pas lorsque l'on va très vite sur rails que l'on manque

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Du 28 septembre au 29 octobre.

Cabinet de M. CLERMONT, rue Neuve, 17.

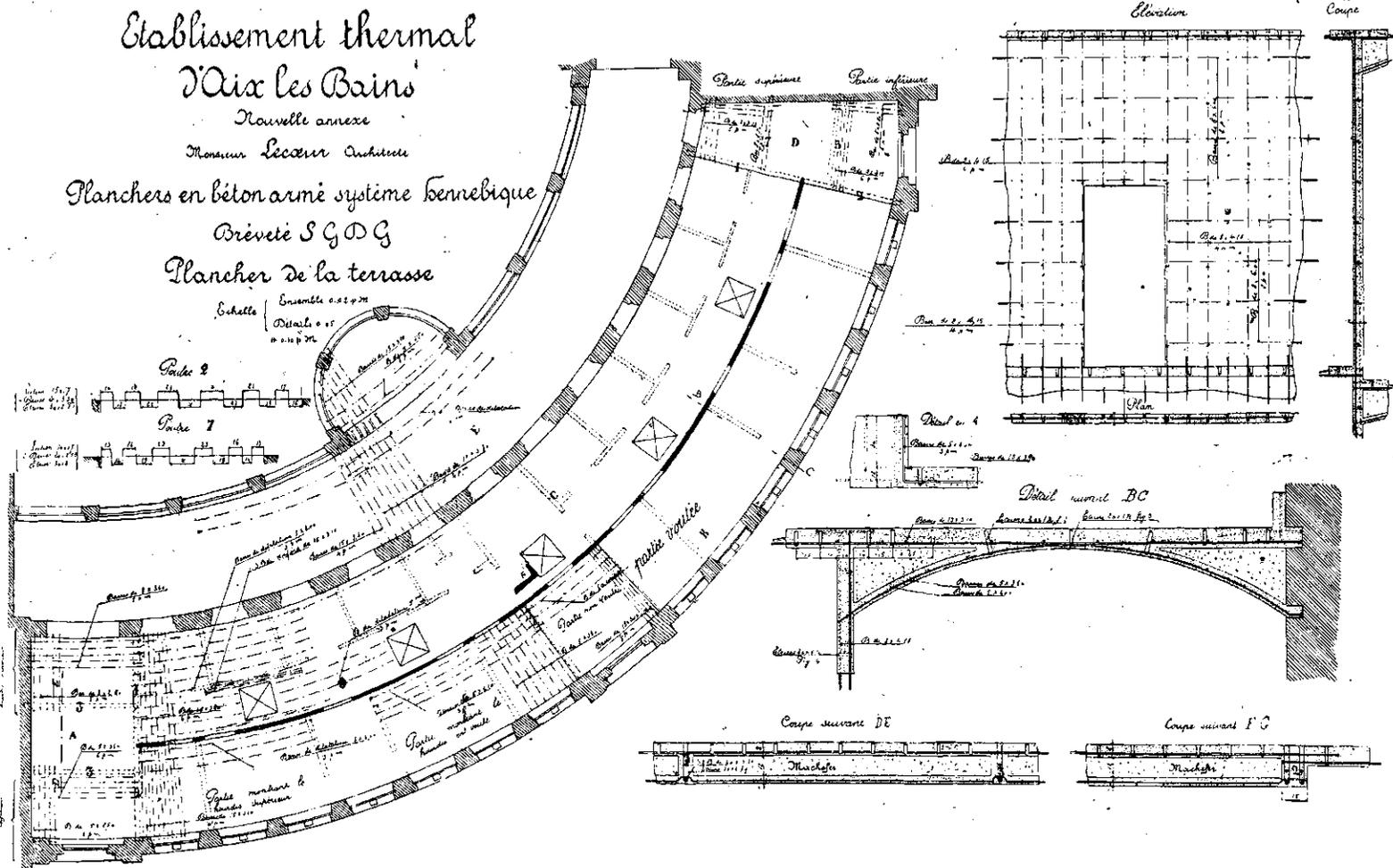
Rue de la Mouche. — Atelier avec maison d'habitation. — Propr., MM. E. Tournier et C^{ie}.

Cabinet de MM. COMTE et LAMBERT, cours Gambetta, 4.

Rue Saint-Michel. — Maison de 4 étages. — Propr., M. Peyratoux, entrepreneur de maçonnerie, avenue de Saxe.

Cabinet de M. DELHOME, rue de la République, 48.

Grande rue de la Guillotière, rue Rachais prolongé, rue projetée



de stabilité. Les locomotives des types usuels, à boggie, sont principalement stables, sur de longs rails, à la vitesse de 150 kilomètres à l'heure : c'est le point où l'équilibre giroscopique est le meilleur. Les essais faits à ce sujet par M. Worms de Romilly sont concluants.

D'ailleurs, la locomotive projetée a un grand « empâtement », c'est-à-dire qu'elle occupe, d'un tampon extrême à l'autre, 17 mètres de voie. Ses roues motrices ont 3 mètres de diamètre. En charge, le poids total de la locomotive et de son tender ne serait pas moindre de 159 tonnes.

Telle est, dans ses lignes sommaires, la conformation de ce nouveau type de locomotive à vapeur.

Les auteurs ne doutent nullement que, sur des voies à rails de 40 kilogrammes, avec des trains de 200 tonnes, on ne réalise 120 kilomètres à l'heure de vitesse moyenne. Cela vaudra la peine d'être expérimenté.

(Chronique des travaux publics de Bruxelles.)

et rue du Béguin. — Groupe de maisons, nos 1 à 10 et 11 à 16. — Société des logements hygiéniques en formation. — Propriétaire des terrains, M. Bouthéon, rue Pizay, 11, M. Deville, rue François-Dauphin, 6.

Cabinet de M. GIROUD, rue du Peyrat, 12.

Avenue de Saxe. — Immeuble en construction. Adjonction d'une bretèche dans chacun des pavillons extrêmes de la façade (2 étages chacun). Propriétaire, M. Lumière père.

Cabinet de M. F. OLGIATI, avenue de Saxe, 225.

Route d'Heyrieux, 6. — Démolition et reconstruction du mur de façade de l'immeuble. Propriétaire, M. Pierre Sanimorte.

Cabinet de M. PRAS, rue de Vendôme, 80.

Cours Charlemagne, 49. — Exhaussement d'une maison. — Propr., M. Perron, avenue des Ponts, 27.

Cabinet de M. ZAREMBA, 2, avenue de l'Archevêché.

Rue Garibaldi. — Maison de rapport, 5 étages. Propriétaire, M. Dubouis, quai de Cuire, 15.

Rue de l'Ordre, 22. — Maison d'habitation. — Propr., M. Jean-Claude Dury, rue de l'Ordre 16 bis.

Rue de l'Enfance, 45. — Exhaussement et agrandissement, rue de l'Enfance et rue Hénon. — Propr., M^{me} v^e Girard, rue de l'Enfance, 45.

Rue Paul-Michel-Perret, 4. — Exhaussement d'un étage. — Propr., M. Yvin Rabillaud, forgeron, avenue de Saxe, 66.

Rue de la Bannière, 3. — Exhaussement d'un étage. — Propr., M. Anglas, rue Paul-Bert, 143

Rue Corne-de-Cerf, 64. — Exhaussement d'une maison (un étage). — Propr., M. Jean Clamaron, rue Corne-de-Cerf, 64.

Cours Lafayette, 257. — Maison d'un étage. Propriétaire M. Arnoud, cours Lafayette, 257.

RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS

Rhône. — 19 octobre. — *Préfecture.* — Route nationale n° 7. Traverse de Saint-Fons. Construction d'un égout entre la rue Carnot et le pied de la montée de Saint-Fons. Montant des travaux, 7.500 fr. Adjud., M. Louis Védrine, à Lyon, 8, rue Charpenay, prix du devis.

Jura. — 24 octobre. — *Sous-préfecture de Poligny.* — Geraize. Chemins vicinaux ordinaires n° 1 et 90, de Geraize à Saizenay et de Saizenay à Geraize. Construction entre les quatre chemins et la sortie du bois des Salins et Geraize. Montant des travaux, 2.050 fr. Pas de soumissionnaire.

Savoie. — 21 octobre. — *Sous-préfecture de Moutiers.* — Travaux communaux. Agrandissement de l'église de Brides-les-Bains. Montant des travaux, 24.000 fr. — Soumissionnaires: MM. Séréné Négro, 8 p. 100. — Charles Pedrino, 6 p. 100. — Jean Basso aîné, 3 p. 100. — Adjud., M. Pierre Benedetto, à Moutiers, 13 p. 100 de rabais.

MISES EN ADJUDICATION

Rhône. — Jeudi 13 novembre, 2 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Services municipaux. Fournitures de fers, tôles, outils de cantonniers et de jardiniers et articles de quincaillerie nécessaires au service municipal de la Voirie pendant les années 1899, 1900, 1901 et 1902. L'importance de l'entreprise est évaluée approximativement à 2.000 fr. par an. Le cautionnement de garantie est fixé à 200 fr.

Pour tous autres renseignements, s'adresser à l'hôtel de ville (5^e bureau).

Rhône. — Mercredi 16 novembre, 2 h. — *Préfecture.* — 1^{er} lot. Ch. g. c. 1. Entretien et grosses réparations sur la circonscription de Mornant. Montant total du devis, 37.000 fr. Somme à valoir comprise, 5.879 fr. 50. Cautionnement, 260 fr. — 2^e lot. Ch. int. c. 21. Entretien et grosses réparations sur la circonscription de Saint-Genis-Laval. Montant total du devis, 3.000 fr. Somme à valoir comprise, 210 fr. — 3^e lot. Ch. int. c. 67. Entretien et grosses réparations sur la circonscription de Saint-Genis-Laval. Montant total du devis, 2.500 fr. Somme à valoir comprise, 305 fr. 50. — 4^e lot. Ch. int. c. 67. Entretien et grosses réparations sur la circonscription de Givors. Montant total du devis, 4.300 fr. Somme à valoir comprise, 394 fr.

Les devis et cahier des charges relatifs auxdits travaux sont déposés à la Préfecture du Rhône (3^e division, 1^{er} bureau), où chacun pourra en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à midi et de 2 heures à 4 heures.

Doubs. — Vendredi 11 novembre, 11 h. — *Préfecture.* — Route nationale n° 73, de Moulins à Bâle. Rectification de la côte du Chêne, entre Vermondans et Pont-de-Roide, sur une longueur de 418 mètres. Terrassements. Montant des travaux, 1.125 fr. 40. Chaussée. Montant des travaux, 2.639 fr. 33. Total, 3.764 fr. 73. A valoir, 835 fr. 27. Total, 4.000 fr. Cautionnement, 130 fr. Frais approximatifs de l'adjudication, 60 fr.

Visa, huit jours au moins avant l'adjudication, par M. Mouret, ingénieur en chef des ponts et chaussées.

Renseignements: 1^o dans les bureaux de la préfecture (1^{re} division); 2^o dans les bureaux de M. Sittler, ingénieur ordinaire, rue de la Moullière, 1, à Besançon.

Jura. — Lundi 14 novembre, 2 h. — *Sous-préfecture de Poligny.* — L'adjudication aura lieu en l'hôtel de ville de Poligny, devant les Maires des communes intéressées, assistés de deux membres du Conseil municipal, des Receveurs municipaux et des Architectes auteurs des projets. — 1^{er} lot. Commune d'Arsure Arsurette. Amélioration du régime des eaux. Dépense évaluée par le devis de M. Sauterey, architecte à Dôle, à la somme de 11.899 fr. 25. — 2^e lot. Commune de Mouchard. Etablissement d'un poids public. Travaux d'installation. Dépense évaluée par le devis de M. Charnaux, agent voyer cantonal à Villers-Farlay, à 876 fr. 45. Cautionnement, 1/20.

Nota. — Ne sont pas compris, dans l'estimation, les honoraires de l'architecte et la somme à valoir pour travaux imprévus.

Le devis des travaux, les pièces du projet et le cahier des charges de l'entreprise seront déposés au secrétariat de la sous-préfecture de Poligny, où chacun pourra en prendre communication tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés.

Savoie. — Mardi 17 janvier 1899, 10 h. — *Préfecture.* — Tramway de Chambéry à Belley, avec embranchement du Bourget-du-Lac, à Aix-les-Bains et d'Yenne à Saint-Genix.

On peut prendre connaissance du dossier: 1^o dans les bureaux de la préfecture (2^e division); 2^o dans les bureaux de M. Grandilier, ingénieur en chef des ponts et chaussées, 20, rue du Lycée; 3^o dans les bureaux de M. Pen-daries, ingénieur en chef des ponts et chaussées, rue du Nivolet, 14.

Savoie (Haute). — Samedi 5 novembre. — *Mairie de Vallorcine.* — Travaux communaux. — 1^{er} lot. Sizeray. — Construction d'école. Montant des travaux, 10.395 fr. A valoir, 1.033 fr. 10. Total, 11.428 fr. 10. Cautionnement, 525 fr. — 2^e lot. Naut. Construction d'école. Montant des travaux, 10.395 fr. A valoir, 1.033 fr. 10. Total, 11.428 fr. 10. Cautionnement, 525 fr. M. Brunet, agent voyer à Douvaine, auteur du projet.

Renseignements à la mairie.

Ministère de la Guerre. — Samedi 5 novembre, 2 h. — *Mairie de Lyon.* — Service du génie. Adjudication des travaux de vidanges à exécuter dans les établissements militaires de la place de Lyon pendant les années 1899 à 1904 inclus. La dépense moyenne annuelle de ces travaux de vidanges s'est élevée pendant les trois dernières années à la somme de 35.000 francs. Dépôt de garantie de 500 fr. Cautionnement de 1.500 fr.

Le cahier des charges spéciaux et toutes les pièces relatives au marché sont déposés dans les bureaux du service du génie, à Lyon, quai de la Charité, 44, où l'on peut en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 8 à 11 heures du matin et de 2 à 5 heures du soir.

Ministère de la Guerre. — Samedi 5 novembre, 2 h. — *Hôtel de ville de Saint-Etienne.* — Artillerie. Manufacture nationale d'armes de Saint-Etienne. Entretien des couvertures des bâtiments pendant trois années, 1899, 1900 et 1901, évalué: 1^o pour l'entretien simple, pendant trois années, à 9.100 fr. 65; 2^o pour les parties neuves pendant le même temps à 41.211 fr. Ensemble, 50.311 fr. 65.

Les personnes qui veulent concourir à l'adjudication devront produire à M. le lieutenant-colonel, directeur de la manufacture, avant le 31 octobre au soir, les pièces énumérées aux articles 5, 6 et 7 de la notice n° 2 annexée au cahier des clauses et conditions générales imposées aux entrepreneurs.

Le cahier des clauses et conditions générales et toutes les pièces relatives au marché sont déposés dans le bureau du capitaine chargé du service des bâtiments à la manufacture, où l'on peut en prendre connaissance, tous les jours, de 9 à 11 heures et de 2 à 5 heures, les dimanches et fêtes exceptés.

Tout candidat à l'adjudication sera tenu de déposer, à titre de garantie, un cautionnement provisoire de 500 fr. L'adjudicataire sera tenu de fournir un cautionnement de la valeur de 2.500 fr.

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

FORMATIONS DE SOCIÉTÉS.

Saint-Etienne. — Damblé et Coye, constructions mécaniques, machines, outils, moteurs et appareils électriques, 61, Préfecture — 6 ans. — 110.000 fr. — 15 septembre.

Roanne. — Duroussat et Chevret, scierie mécanique et battage de blé, lieu de la Scierie, à Saint-Victor-sur-Rhins. — 3 ans. — 4.200 fr. — 2 septembre.

Bordeaux. — Société anonyme immobilière du Béarn, 60, Trésorerie. — 50 ans. — 1.700.000 francs.

DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉS

Lyon. — Société Gueymard, Pellet et Vallez, cours de la Liberté, 15. — Entreprise de travaux publics. — Dissol. à dater du 21 septembre. — Liquid. M. Gueymard.

M. Gueymard et M. Vallez ont cédé à M. Peillet leurs droits dans le bénéfice du marché conclu avec la Société des tramways de l'Isère pour la construction d'une voie-section de la Côte Saint-André au Grand-Lemps et de Saint-Jean-de-Bournay à Viriville, à la charge d'exécuter à ses risques et périls tous les travaux.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES

Lyon. — Clotilde Perrin, épouse séparée de biens de Jules Guignard, marchande de chaussures, rue Saint Jean, 68.

— Rigal, poëlier, à Saint-Fons.

— Edouard Fournigault fils aîné, place Bellecour, 6.

— Yavril, ex-cafetier, demeurant ci-devant cours Gambetta, 84.

— Pintaparis, cafetier, rue Boileau, 183.

— Xavier-Charles Ludin, marchand de fleurs naturelles, cours Morand, 41.

— Bourlioux fils, entrepreneur, cours Richard-Vitton, 8.

— Dame Irène Beyssac, commerçante, ci-devant rue Jeanne-d'Arc, 1, actuellement rue Vauban, 133.

VENTES

Vente par licitation en la mairie de Tassin-la-Demi-Lune par le ministère de M^e Massard, notaire à Vaugneray, d'un fonds d'entrepreneur de maçonnerie situé à Tassin-la-Demi-Lune, lieu de Tassin, comprenant le matériel, la clientèle, l'achalandage et la subrogation au bail des lieux.

Adjudication au dimanche 13 novembre 1898 à 2 heures.

Mise à prix: 300 francs, outre les charges.

Pour les renseignements, s'adresser: 1^o à M^e Georges Dalin, avoué à Lyon, rue Gentil, 1; 2^o à M^e Massard, notaire à Vaugneray, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

AVIS

**AUX ARCHITECTES
GÉOMÈTRES
ENTREPRENEURS
PROPRIÉTAIRES**

EN VENTE

Aux Bureaux de LA CONSTRUCTION LYONNAISE, 4, rue Gentil

LE NOUVEAU

**RÈGLEMENT DE VOIRIE
DE LA VILLE DE LYON**

Précédé d'un Index Alphabétique permettant de trouver immédiatement et sans perte de temps toute la réglementation sur l'article dont on a besoin.

Pris dans nos Bureaux, 0,75 ; par Poste : 1 fr.

IMPRIMERIE PITRAT AINÉ

ALEXANDRE REY, Successeur

Bureaux et Ateliers : 4, rue Gentil, LYON

TYPOGRAPHIE LITHOGRAPHIE TAILLE-DOUCE

<p><i>Editions ordinaires et de luxe</i></p> <p><i>Impressions pour les Administrations le Commerce et la Banque</i></p> <p><i>Prospectus, Circulaires</i></p> <p><i>Thèses</i></p> <p><i>Catalogues et Tarifs</i></p> <p><i>Rapports et Statuts</i></p> <p><i>Affiches en noir et en couleurs</i></p>	<p><i>Albums industriels et de luxe</i></p> <p><i>Impressions Lithographiques en tous genres</i></p> <p><i>Têtes de lettre</i></p> <p><i>Factures et Mandats</i></p> <p><i>Cartes d'adresse</i></p> <p><i>Photographie et Zincographie</i></p> <p><i>Reproductions artistiques</i></p>
--	--

JOURNAUX — PUBLICATIONS PÉRIODIQUES ET ILLUSTRÉES



Envoi franco du Catalogue

SPECTACLES

- Grand-Théâtre.** — 2 novembre, relâche, 3 *Guillaume Tell*.
- Théâtre des Célestins.** — 3 novembre, *Le Monde où l'on s'ennuie*.
- Casino des Arts** — L'homme le plus grand du monde, le géant russe Constantin, un colosse de 2 mètres 45 centimètres.
- Scala-Bouffes.** — Chaque soir, spectacle littéraire et artistique : M. Vaunel, dans ses spirituelles créations ; le petit Bob, les Maisamos, M. Abeillard et *Histoire de Femmes*, vaudeville.
- Eldorado, 33, cours Gambetta.** — Madame Bourdon-Sivaldi, romancière tyrolienne ; Perraud, dans ses scènes tauromachiques ; les Borghetti. Prochainement : les Max-André, duettistes ; de Paola del Monte et de Suzanne Schaffer, équilibriste.
- La Photographie des couleurs, 1, rue de la République, près du Grand-Théâtre.** Les nouvelles exhibitions de MM Lunière frères, de photographies en couleurs, obtiennent toutes les faveurs du public. Elles sont visibles tous les jours de 10 heures à midi et de 1 heure à 6 heures. — Le soir, la photographie animée par le Cinématographe.

Le Propriétaire-Gérant : ALEXANDRE REY.

Lyon. — Imp. PITRAT, A. Rey successeur, 4, rue Gentil. — 18827

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

CARREAUX EN CIMENT

VE A. DEMOLINS, Fabrique de Carreaux en Ciment, Usine, 35, rue Claudia, Montchat, station Cours Eugénie, tramway de Bron.

PRODUITS RÉFRACTAIRES & GRÈS

PROST ET PICARD à Givors (Rhône). Cornues à Gaz. Produits réfractaires et Briques rouges. Tuyaux en grès vernissés pour conduites d'eaux et assainissement. Téléphone.

ARDOISES, TUILES, BRIQUES, POTERIE & SABLE

ARDOISES pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes, tableaux, etc. Entrepôt J. GUICHARD fils, seul représentant de la Commission des Ardoisières d'Angers, chemin de Serin, 5, LYON

SABLE. — Chevrot et Deleuze, 64, rue de Marseille. — Dragage à vapeur sur le Rhône. Sable, Gravier, Cailloux roulés.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres. Chaux hydrauliques et Ciments. Carreaux de Verdun.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Spécialité de tuyaux en terre cuite et en grès pour conduite d'eau et pour Bâtimens. Seuls représentants à Lyon de la C^{ie} des Grès Français de Pouilly-sur-Saône.

CIMENTS, CHAUX, PLÂTRE, BITUME & PAVES

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux de Verdun.

CHAUX ET CIMENTS. — Chevrot et Deleuze, 64, rue de Marseille. — Seuls concessionnaires des Ciments Vical pour le Rhône et la Loire, ainsi que des Usines de Trep (Isère); du Val d'Amby (Isère). Seuls vendeurs des Chaux de Cruas (Freydière-Gouy); Chaux des Barbrières (Drôme).

PEINTURE & PLÂTRERIE

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments Carreaux de Verdun.

CHEVROT ET DELEUZE, 64, rue de Marseille, Lyon — Plâtres de Savoie, de l'Isle, de Bourgogne, de Paris; à mouler, à enduire. Albâtre. Lattes suisses. Briques pleines et creuses. Seuls vendeurs des Plâtres de Savoie de la Société des Plâtriers du Sud-Est et des Plâtres de l'Isle (maique Poulet). Succursales : Saint-Etienne, 43, rue d'Annonay; Saint-Fons, 9, quai Saint-Gobain.

CÉRAMIQUE

PRODUITS CÉRAMIQUES, PROST FRÈRES, fabricants à la Tou-de-Salvagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy, 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtimens. Appareils pour sièges inodores, panneaux et carreaux en faïence, etc. — Succursale à Saint-Etienne, rue de Roanne, 22.

PRODUITS CÉRAMIQUES. — Chevrot et Deleuze, 64, rue de Marseille. — Dépositaires des Tuileries de Roanne, Sainte-Foy-l'Argentière, Bourgogne et Saint-Vallier. Spécialité de Boisseaux pour cheminées, Tuyaux en grès. Fabrication de tuyaux en poterie pour bâtimens et conduites d'eau. Carreaux de Marseille, de Verdun. Succursales : Saint-Etienne, 43, rue d'Annonay; Saint-Fons, 9, quai Saint-Gobain.

CHARPENTES & PONTS MÉTALLIQUES — V. FEBVRE 16-18-20, rue de la Claire LYON VAISE

CARRELAGES ET REVÊTEMENTS

Entreprises pour Grandes Administrations, Hôpitaux,
Etablissements Religieux et Industriels, Châteaux, Villas.

TUILES,
BRIQUES,
BOISSEAUX,
WAGONS-LACOTE
et tous Produits de la

GRANDE TUILERIE DU RHONE
de Sainte-Foy-l'Argentière (Rhône)

MÉDAILLE D'ARGENT, PARIS, 1889. — MÉDAILLE D'OR, LYON, 1894

TUYAUX EN GRÈS ET PRODUITS RÉFRACTAIRES
De M. PROST et PICARD, à GIVORS (Rhône)
LYON, 2, place Pléney, 2
(ancienne place Saint-Pierre)

CARREAUX en grès et faïence de Boch frères, de Maubeuge.

CARREAUX et PAVAGES de DeFrance et C^{ie} (Sarreguemines)

CARREAUX en terre de Marseille et d'Orange.

CARREAUX en ciment.

CARREAUX des Faïenceries de Creil et

Montereau, pour Revêtements.

TOMETTES de Salernes.

DÉCORATIONS

ÉMAUX

SAUTIER-THYRION & MOUTON

MANUFACTURE DE BRONZES D'ARTS
Civils et religieux

SPÉCIALITÉ DE BRONZES

Pour autels et monuments publics

Atelier de Modelages d'après Dessins

Gustave VINCENT ✠

ROMANS (Drôme)

HORS CONCOURS — MEMBRE DU JURY

Les plus hautes récompenses pour cette industrie

ENVOI D'ALBUM ET TARIF SUR DEMANDE

TÉLÉPHONE

IMPRIMERIE COMMERCIALE ET ADMINISTRATIVE

ANCIENNE MAISON PITRAT AINÉ

Alexandre REY, Successeur

4, rue Gentil, Lyon

LA REVUE BI-MENSUELLE**DES TIRAGES FINANCIERS**

Paraissant le 12 et le 25 de chaque mois

PUBLIANT TOUS LES TIRAGES DES VALEURS A LOTS

ET REPRODUISANT PÉRIODIQUEMENT LA LISTE DES LOTS NON RÉCLAMÉS

PRIX : 10 cent. le numéro. Abonnements : FRANCE, 2 francs. ÉTRANGER, 3 francs par an

POUR LES ABONNEMENTS, S'ADRESSER :

AUX PETITS DOCKS DU COMMERCE, 12, rue Confort, LYON

KOERTING FRÈRES

67 MÉDAILLES EN OR, VERMEIL & ARGENT

INGÉNIEURS-CONSTRUCTEURS, BRÉVETÉS S. G. D. G.

BUREAUX ET ATELIERS : 20, RUE DE LA CHAPELLE, 20, PARIS

100.000 APPLICATIONS

Appareils à jets — Pulsomètres — Appareils de Chauffage

INJECTEURS UNIVERSELS B. S. D. G.

De toutes grandeurs, prenant l'eau dans la bêche d'alimentation, à 66° c.; aspirant jusqu'à 6" 1/2 de l'eau froide. Grande économie. — Introduction de l'eau dans les générateurs à plus de 100°. — 50.000 applications.

PULSOMÈTRES SYSTÈME KOERTING

40 0/0 d'économie de vapeur. Pour tous débits jusqu'à 10.000 litres par minute. — Remplaçant avantageusement tout système de pompes.

Les seuls vraiment pratiques.

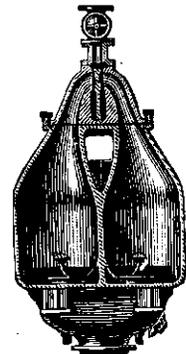
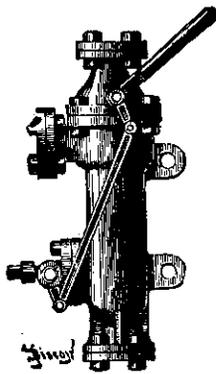
CONDENSEURS AUTOMATIQUES A JET D'EAU

POUR MACHINES A VAPEUR DE TOUTES GRANDEURS

Ni pompe à eau, ni pompe à air. Économie considérable de vapeur. Augmentation de la force de la machine.

INSTALLATION COMPLETE DE CHAUFFAGE ET DE VENTILATION

au moyen de tuyaux et éléments à ailettes développant une surface de chauffe énorme. Entreprise à forfait



Moteurs à Gaz, système perfectionné. Ventilateurs de cheminées, en fer, plomb, etc., pour tous usages. Agitateurs de liquides à jet de vapeur pour l'épuration des eaux d'alimentation ou mélange de liquides avec produits chimiques. Aspirateurs et compresseurs d'air ou de gaz, pouvant faire un vide ou une compression de 66 ou 68 c/m de mercure. Elevateurs ou pompes à jet de vapeur. Pompes de cale. Pompes à incendie. Elevateurs de circulation pour convier à couler les étoffes pompes pneumatiques pour laboratoires. Valves pour eau et vapeur. Purgeurs automatiques pour conduites de vapeur. Appareils spéciaux pour usines à gaz et verreries. Graisseurs automatiques à graisse solide. 90 0/0 d'économie. Produits d'amiante américains.

ENVOI FRANCO DU CATALOGUE

PLANS, DEVIS, RENSEIGNEMENTS ET PROSPECTUS GRATIS ET FRANCO SUR DEMANDE